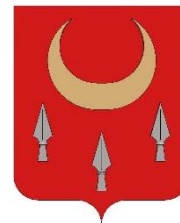


**MAIRIE de CAMPAGNE  
DORDOGNE – 24260**

\*\*\*\*

**TEL : 05 53 07 31 85**

***mairie@campagne-en-perigord.fr***



**Fiche de renseignements location des salles communales**

**UTILISATEUR**

**Particulier :**

- Nom : \_\_\_\_\_
- Prénom : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Ville : \_\_\_\_\_
- Code Postal : \_\_\_\_\_
- Mail : \_\_\_\_\_
- Tel Mobile : \_\_\_\_\_

**Association ou Société :**

- Dénommée : \_\_\_\_\_
- Déclarée à la préfecture de la Dordogne sous le numéro : \_\_\_\_\_
- N° SIREN \_\_\_\_\_
- N° SIRET \_\_\_\_\_
- Dont le siège social est situé : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- Objet  
: \_\_\_\_\_
- Représentée par son représentant légal : \_\_\_\_\_ en qualité de : \_\_\_\_\_
- Demeurant à : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- Coordonnées téléphoniques : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

## DESCRIPTION DU LOCAL

### SALLE PROPOSEES

#### 1- Salle communale.

- Adresse : 113 Chemin des écoliers, 24260 Campagne
- Salle de 100 m<sup>2</sup> + Sanitaires + Cuisine (sur demande) + Cour intérieure.
- Description des pièces mise à disposition : Salle nue.
- **Capacité : 103 places assises / debout OU repas 80 places**
- Tables, chaises et bancs sur demande.

#### 2- Salle du Conseil. (Uniquement pour réunions ou AG)

- Adresse : 125 Chemin des écoliers, 24260 Campagne
- Salle de 60 m<sup>2</sup> + Sanitaires + Cour intérieure.
- Description des pièces mise à disposition : Salle nue.
- **Capacité : 30 places**
- Tables, chaises et bancs sur demande.

### Article 2 : GENERALITES.

- La location de la salle communale se limite à son bâtiment et sa cour.

### Article 3 : STATIONNEMENT.

- Le stationnement de tous les véhicules est limité aux emplacements réservés à cet effet, c'est-à-dire aux 3 parkings à proximité de la salle. Il est strictement interdit de stationner le long de la Route Départementale.

## DATE & DUREE de la LOCATION

### Article 4 : DATE & DUREE DEMANDEES

- Du \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures
- Au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE

### Article 5 : SALLES & MATERIEL DEMANDES.

- L'Utilisateur demande l'utilisation de :

La salle communale + Toilettes

La salle du conseil + Toilettes

La cour intérieure

Le bloc cuisine

Tables / Nombre : \_\_\_\_\_

Chaises / Nombre : \_\_\_\_\_

Bancs / Nombre : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

## DESCRIPTION de L'ACTIVITE PREVUE

### Article 6 : ACTIVITE PREVUE.

- L'activité suivante est prévue : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Nombre de personnes prévues : \_\_\_\_\_

Intervention d'un traiteur

## DOCUMENTS A FOURNIR POUR ETABLIR LA CONVENTION

- Fiche de renseignement renseignée.
- Règlement général de prêt ou de location « des salles communales » signé par l'UTILISATEUR.
- Attestation d'assurance.
- Chèque de règlement (acompte de 50% du montant de la location).
- Chèques de caution.
- Demande autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire. (si nécessaire)

*La Commune de Campagne (24260) recueille et traite les données personnelles de ce formulaire afin de gérer la salle communale. Conformément au Règlement Général de Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, à la limitation des traitements et à l'effacement des données vous concernant\*. Vous disposez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.*

*Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données et celles des enfants mineurs dont vous êtes responsables en contactant le délégué à la protection des données : ATD24, 2 Place Hoche, 24000 P2rigueux ou [dpd.mutualise@atd24.fr](mailto:dpd.mutualise@atd24.fr)*

- La base juridique du traitement des données relève de l'exécution d'un contrat de location ;
- En cas de non-fourniture des informations demandées, la caution pourra être conservée en intégralité ;
- Les destinataires de ces informations sont les services administratifs et techniques de la Mairie ainsi que le Trésor Public ;
- Les données sont conservées 10 ans.

*\*Nb : Le droit d'opposition ne s'applique que lorsque la base juridique du traitement est dans le contrat.*